

# L'AMI DE LA RELIGION

## DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE, LITTÉRAIRE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

12s.-6a. PAR ANNEE

« Le tronc chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas. »

PAR ANNEE. 12s.-6a.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

Québec, LUNDI, 22 Janvier 1849.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

### Littérature Canadienne.

#### LE PEUPLE ET SES BESOINS.

Par J. C. Taché.

Besoins du Peuple dans l'ordre moral.

[Suite.]

IV.

Il faut placer au nombre des maux qui tendent à faire perdre au peuple sa dignité morale la vénalité, la brutalité et la corruption des élections. Dans certaines parties du pays et surtout dans ces hautes terres créées dans un but inique et qui ne répondent que trop à leur odieuse destination les choses en sont venues à un point qu'il n'est plus permis de tolérer. On pourrait, ce semble, donner plus de dignité à ces grandes scènes populaires et démontrer au peuple combien est sacré et solennel l'acte par lequel il confie la garde de ses droits à ses mandataires.

La loi actuelle est insuffisante à protéger le droit des citoyens. Des bandes armées parcourent impunément la voie publique et encombrement les avenues de la tribune électorale et c'est souvent les armes à la main qu'il faut s'ouvrir le passage. C'est ouvertement que l'on achète et que l'on vend les suffrages, et il semble que dans ces jours toutes les lois sont suspendues et qu'il est permis de tout faire. Un état si violent ne peut durer longtemps, aussi se hâte-t-on d'en finir et malheur à ceux qui sont venus trop tard.

La manière dont se dispensent les faiseurs et les emplois, a une grande influence sur la morale publique et dénotent l'avancement d'un peuple. Sont-ils dus au mérite, à l'honnêteté à des services rendus à la chose publique, ils donnent lieu à une noble émulation et sont un encouragement pour le bien. Sont-ils dus à la protection, à l'esprit de parti, encore plus sont-ils le prix de l'intrigue, alors l'équilibre moral est perdu, ils deviennent un élément de corruption et éveillent les plus basses inclinations de notre nature. On ne peut nier qu'il se commet des abus graves sur ce chapitre et qu'une foule de protégés incapables inondent les bureaux.

La comptabilité des fonctionnaires publics est regardée avec raison comme principe indispensable d'un bon gouvernement; cependant que d'actes et de dépenses dont on ne rend pas compte. C'est ainsi que des milliers de louis sont notés et dépensés sous le nom de contingent; sans que jamais le compte détaillé de ces dépenses soit mis devant le public. Tous les fonctionnaires devraient être comptables de leurs actes, quel que soit leur position et quelque soit la nature de leurs fonctions et quand l'opinion publique les accuse il devrait y avoir un tribunal pour s'enquérir de leur conduite afin de les laver des accusations portées contre eux s'ils sont innocents ou de les punir s'ils sont coupables. Car il est aussi dangereux de laisser un innocent sous le poids d'une fausse accusation que de permettre au coupable de triompher dans ses attentats.

L'usage d'accorder des pensions de retraite aux fonctionnaires grossièrement rétribués est un abus énorme; c'est un encouragement au luxe et à l'imprévoyance; c'est d'ailleurs souvent pour une administration peu intégrée un moyen de corruption, et le moyen aussi de mettre à l'abri ceux dont l'opinion publique est prête à se saisir pour les juger.

Parmi les souffrances morales d'un peuple l'on doit classer les injustices qui lui sont infligées dans ses droits comme peuple comme corps constitué en société; car tout ce qui est injuste est mal et porte avec soi son fruit qui est mauvais.

Trois injustices flagrantes, manifestes ont été imposées au Canada et surtout au Canada Français. La langue de plus de la moitié de la population du Canada-Uni a été prosaïtisée et pourquoi? Parce que cela plaisait: car on n'a pu s'imaginer que la langue prosaïtisée des documents publics ne serait plus parlée par la mère à son enfant: on n'a pu croire que la langue privilégiée ferait oublier l'autre et les chefs d'œuvre qu'elle a enfantés et que du moment que l'une aurait pour partage exclusif le patron officiel l'autre passerait de mode et que le peuple s'en dépouillerait comme une femme coquette, se dépouille d'une robe qu'elle a bien aimée parce que la caprice le veut ainsi. Mais assez, le mal a été réparé et reste au rang des amers souvenirs.

Des portions immenses de territoire renfermant des populations infiniment petites, ont reçu une représentation égale à de vastes circonscriptions comprenant des populations nombreuses. En cela le citoyen habitant ces bourgs acquiert une valeur décuple de sa valeur réelle; il a, par conséquent, dix fois plus d'importance, dix fois plus de chance aux ordres et aux faveurs, dix fois plus d'action dans la législature. Un tel état de chose ne peut exister que par la force qui dispense d'être juste, et si le peuple auquel est imposé de pareilles conceptions n'a pas les moyens d'avoir raison, il doit protester contre l'injustice qui lui est faite et invoquer l'action de cette force morale qui finit toujours par triompher.

Le remède seul capable de mettre un terme à cette souffrance, serait dans une répartition égale de la représentation, proportionnellement à la population; ceci est assez clair en fait et en droit pour n'avoir point besoin d'être expliqué.

On se demande s'il serait avantageux d'augmenter en somme la représentation et on donne pour raison dans l'affirmative, que la corruption aurait moins de prise sur une chambre nombreuse que sur une qui le serait moins. Qu'il soit permis d'en douter: s'il y a corruption dans une proportion notable avec une chambre de cent représentants, il y aura corruption avec une de cent cinquante, avec cette différence qu'elle coûtera plus cher. La corruption n'a lieu dans la représentation que lorsqu'il y a corruption dans le mode d'élection.

Augmenter d'une manière notable le nombre des représentants c'est augmenter les dépenses; sans qu'il en résulte la moindre compensation. Il est évident que cent collèges électoraux comprenant chacun une population d'environ 15000 âmes doivent suffire, mais, sont nécessaires; et il semble qu'une réforme devrait être faite dans ce sens; c'est le seul mode équitable, le seul national et auquel personne n'a de raison de s'opposer à moins que ce ne soit dans des vues à soi seule connues.

Cette question a soulevé de graves discussions ce qui peut-être bon; mais malheureusement des divisions dans la Presse et le peuple, ce qui est mauvais. La seule raison sage et équitable qui peut nous engager à ne pas insister sur une répartition de la représentation fondée sur la stricte justice serait, le cas où une tentative de ce genre n'aurait aucune chance de succès, ou même si ce succès obtenu ne le serait pas aux dépens d'intérêts d'une valeur plus grande pour le peuple; car malgré tout il faut céder aux circonstances. Cette question ne pourra être décidée avec connais-

sance de cause que lors de la réunion des chambres. Le danger qui vient d'être signalé est si vrai, que les ennemis des réformes ne se sont pas prononcés, ils attendent, sachant bien qu'une victoire même, obtenue à tout prix serait aussi dangereuse qu'une défaite.

C'est le cas, si jamais il en fut, où le peuple doit s'en rapporter à ses mandataires; auxquels, après tout, il doit accorder quelque confiance, ou bien leur redemander son mandat.

L'acte de spoliation de plus d'honneur, peut-être qui ait jamais été sanctionné, est celui par lequel le Bas-Canada a été rendu solidaire d'une dette contractée par le Haut-Canada. Attentat commis à la face du jour, sans prétexte et probablement parce qu'on se reposait sur l'impunité. A Dieu ne plaise que cet acte d'audace malicieuse ne soit imputé au peuple du Canada-Ouest ni à ses représentants; les uns et les autres d'ailleurs, en ont moins profité que certains spéculateurs sur les fonds publics; mais cette dette est due à leur incurie et ils sont à même de réparer l'injustice à nous faite à leur profit, et cela, en accordant au Canada-Est une proportion plus grande des ordres que l'état finance et de la Province permetta de faire. S'ils ne le font pas ils deviendront jusqu'à un certain point participants de l'injustice commise et le sentiment de cette injustice ne peut, certainement, qu'apporter du malaise dans ce commerce de bons rapports qu'il est si essentiel d'établir au sein de l'assemblée.

#### BESOINS DU PEUPLE

#### dans L'ORDRE INTELLECTUEL.

I

L'éducation et surtout, et essentiellement l'éducation morale, est le premier besoin d'un Peuple. « Le jeune homme suivra ses premières voies, » dit la Sainte Ecriture, résumant dans ce mot magnifique de grandeur et de simplicité toute la théorie sociale. Et quand les peuples ont ils jamais eu plus besoin d'Education, que dans ces temps de lutttes morales, où le monde est travaillé par un besoin de libertés, où il y a lutte entre le monarchisme d'une part et ce passage subit, sans transition, sans préparation à une liberté sans limites?

C'est par l'Education et l'Education appuyée sur les enseignements du Christ seule, que les Peuples arriveront à jouir sans dangers pour l'ordre, de cette liberté vers laquelle tous tendent par une cause plus ou moins accélérée, plus ou moins violente, mais tous d'un commun élan.

Qu'ont appris au monde les doctrines socialistes, philosophiques, fouriéristes? Qu'ont-elles apprises aux peuples, ou plutôt aux portions de peuples qu'elles ont endoctrinées? Elles leur ont appris à détester les rois, et il les déteste cordialement ce bon peuple, éclairé du flambeau de l'incrédulité; il les tue au besoin, au nom sacré de la liberté. Elles leur ont appris à mépriser les lois et ceux qui les font observer, et dans leur candeur ils n'ont pas même prévu au cas où ils seraient eux-mêmes des agents de la loi, aussi comme ils ne durent pas longtemps. Voyons la France, le pays plus éclairé du monde, traînée à la remorque de sa capitale en feu. Avec quelle facilité on passe par tous les systèmes; avec quelle rapidité les hommes passent de la faveur à la désaffection du Peuple? Est-il sur la terre un peuple capable de comprendre ses droits et ses obligations? Quand on dit le peuple, on veut dire la masse des citoyens? Non de bonne foi, il n'en est pas un. Et que sont dans la bouche des popu-

lations de Vienne et de Paris ces saints mots d'égalité, liberté, fraternité qu'elles ont appris à prononcer? Ils sont tout ce que veulent ceux qui les proclament: pour les gens honnêtes et passés-aisés, un cri de repos, de stabilité; pour les gens honnêtes et pauvres, une amélioration à leur condition; pour ceux qui n'ont pas de pain, de l'ouvrage; pour les turbulents, du vacarme; pour les petites ambitions, de petits honneurs; pour les grandes, de gros salaires et des sinécures; pour les petits voleurs, du trouble; pour les scélérats, le pillage. Un bien petit nombre veulent le bien pour le bien sans gros espoir pour eux ou pour les leurs. La liberté, l'égalité, la fraternité n'ont pas encore pénétré les peuples. Heureux le monde, s'il vient jamais à les comprendre; et il les comprendra.

Le monde est comme un aveugle qui a perdu son appui et qui se heurte à tous les objets qu'il rencontre. O hommes que le génie éclairé, que l'esprit vivifié, que le cœur réchauffé, présentez la croix à cet aveugle et il verra le droit chemin.

L'éducation dans le sens le plus étendu de ce mot, est le moyen de tendre vers sa fin, d'atteindre le but marqué par la Providence; il ne s'agit ici que de la fin passagère de l'homme, considérée sous le rapport social.

Sans entrer dans les définitions de l'Ecole, comme sans les admettre ni les combattre, trois facultés distinctes, il faut le dire, composent la nature de l'homme; les facultés morales, les facultés intellectuelles et les facultés physiques, toutes trois nécessaires à l'existence comme à la conservation de l'individu et à la conservation de la société et qui, toutes trois doivent être cultivées et dirigées dans l'intérêt de tous. De là, trois genres d'Education tous trois nécessaires, mais dans des raisons différentes eu égard aux dispositions, à notre état social, aux circonstances dans lesquelles se trouvent placés les hommes. En tant que l'homme enfant est confié à l'état, celui-ci doit veiller à ce que son cœur se forme, à ce que son intelligence s'agrandisse, à ce que son corps se développe, *Ut sit mens sana in corpore sano*.

De cette première éducation l'homme passe à cette autre qui doit le rendre propre à remplir une fonction quelconque dans la société, et l'état doit veiller et aider encore. Dans cette période il doit apprendre de tout et les institutions de son pays doivent être exposées à ses yeux, pour qu'il les comprenne et s'instruise de ses droits et ses devoirs comme citoyen. Plus tard l'état doit lui fournir les moyens de conserver et d'agrandir ces connaissances acquises dans les deux premiers âges de la vie.

L'éducation doit s'adresser à l'être tout entier; car mieux vaudrait l'ignorance et la crédule des peuples enfants que cette instruction qui n'est que la création d'un besoin artificiel, de cet appétit contre nature qui porte à se repaître l'imagination et le cœur de toutes ces productions dangereuses, de ces mots falsifiés, présentés comme appâts à l'impressionnabilité de notre nature. Que notre éducation ait cette tournure morale, sans laquelle l'instruction n'est pas la science, mais la porte de l'innocence première.

Le peuple a une certaine défiance de l'éducation, quoiqu'il en reconnaisse les avantages et la recherche. Elle rend très-souvent, dit-il, paresseux et libertin et il a raison ce bon peuple. Son œil pratique a vu l'enfant de tel ou tel à la suite d'une mince éducation, laisser le toit de son père, abandonner la douce et bienfaisante charrie pour le dangereux captoir, abandonner les mœurs paisibles et les joies in-

nocentes de sa campagne pour le bruit et les coupables plaisirs d'un grand nombre des enfants des villes. Plus tard, il l'a vu même avant le temps, se draper d'une sottise vanité et ne plus reconnaître ses anciens compagnons d'enfance: il l'a vu, ironiquement de ce que son père avait toujours respecté. Et dans son cœur il lui a dit: tu te pavanes, moi je te méprise.

Oh! c'est que vous n'avez fait que lui montrer à lire et à compter tandis qu'en même temps vous avez dû lui apprendre à préférer le solide au brillant, à reconnaître le faux or de l'or vrai, à distinguer le rire qui vient du cœur d'avec celui qui n'enfleure que les lèvres. C'est que son maître d'école saluait avec une déférence marquée et recherchait les saluts de ce Monsieur qui, pourtant n'avait pas une fameuse réputation parmi les bonnes gens; tandis qu'il faisait bien peu de cas du respectable père de cet enfant.

Que l'état instruisse donc ses maîtres, qu'il leur mette dans les mains des livres propres à leur enseigner leur sublime mission dans tous ses détails: qu'ils apprennent les dispositions, les faiblesses de l'enfance, qu'ils étudient le caractère de l'enfant et en profitent pour donner à cette jeune plante une bonne inclination, pour incruster ce vase d'une odeur suave de vertu. Qu'on accoutume les enfants aux travaux des champs et surtout qu'on leur démontre la noblesse et qu'on les leur fasse aimer: à moins qu'un talent spécial, qu'une inclination soutenue ne porte l'enfant vers une autre profession; mais ici craignez l'abus.

Que les livres des élèves, que les enseignements des professeurs soient les précieux sources où l'enfant aille puiser des enseignements de vertu et de savoir vivre dans le vrai sens de ce mot. Car rien dans les occupations de l'enfance n'est indifférent; un mot, une phrase, la disposition d'esprit qui domine dans un livre qui lui est destiné, fait sur l'enfant une impression qui souvent influe sur toute son existence. L'homme sur la terre étant condamné au travail qui, d'ailleurs est nécessaire au corps, que les jours de l'enfance soient une espèce de travail et que leurs amusements soient d'un genre à les rendre forts et adroits. Un livre destiné aux instituteurs et qui comprendrait l'enseignement des différentes parties de la morale et la manière d'en inculquer les principes à l'enfance en se servant de toutes les petites circonstances que l'éducation commune fournit; qui donnerait un bon système d'instruction primaire; qui traiterait des livres à donner à l'enfant, de l'ordre et de l'importance des éléments des différentes sciences, avec un chapitre destiné à l'étude des éléments de l'hygiène et de la gymnastique: un pareil livre formant comme le vade-mecum de l'instituteur serait d'une utilité incalculable et l'annonce d'une ère nouvelle en fait d'éducation.

La législature devrait proposer un prix à être décerné à l'auteur du meilleur livre en ce genre et des prix secondaires à ceux dont le travail n'ayant pas obtenu le premier, aurait cependant fourni un certain nombre de préceptes utiles propres à former une addition à l'ouvrage couronné.

Si par ce moyen on se procure un pareil livre, qu'il soit enjoint aux instituteurs de se le procurer. Et dans les examens faire subir à certaines classes d'instituteurs qu'on exige d'eux le compte-rendu de cet ouvrage comme la meilleure preuve de leur capacité.

Quand l'éducation est-elle on collégiale, leurreusement que des hommes de dévouement font pas qu'on se pourrait faire